



# DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**N°2017/119**

**OBJET : AVENANT CONVENTION DE PARTENARIAT  
APPEL A PROJET COMPAGNONS BÂTISSEURS**

**Nombre de Conseillers Communautaire en exercice : 45**

**Nombre de Conseillers présents : 33**

**Nombre de Conseillers présents et représentés : 38**

**Quorum : 23**

**Date de convocation du Conseil Communautaire : 19 Septembre 2017**

**Date d'affichage de la convocation au siège : 19 Septembre 2017**

**Le 26 Septembre l'année deux mille dix-sept à 18h30** à Léognan

Espace Culturel G.BRASSENS

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Montesquieu, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Christian TAMARELLE.

La séance est ouverte

NOM Prénom	Présents*	Excusés, procuration à	NOM Prénom	Présents*	Excusés, procuration à
TAMARELLE Christian (Président)	P		DANNÉ Philippe (Maire)	P	
BURTIN-DAUZAN Nathalie (Maire)	A		DUFRANC Michel (Maire)		Mme DUFRANC
BENESSE Jean-Michel (Maire)	P		FATH Bernard	P	
CONSTANT Daniel (Maire)	P		GAZEAU Francis (Maire)	P	
CLAVERIE Dominique (Maire)	A		LEMIRE Jean-André (Maire)	P	
CLÉMENT Bruno (Maire)	P		MAYEUX Yves (Maire)	P	
DARBO Benoît (Maire)	P		BOS Fabrice		Mme EYL
TALABOT Martine	P		CHENNA Nadine	P	
BARRÈRE Philippe	P		DIAS Philippe	P	
LAGARDE Valérie	P		EYL Muriel	P	
BLANQUE Thierry	P		FOURNIER Catherine	P	
CANADA Béatrice	P		LABASTHE Anne-Marie	P	
BALAYE Philippe	P		PASETTI Nicolas	A	
BOUROUSSE Michèle	P		MOUCLIER Jean-François		M.FATH
GACHET Christian	P		JOLIVET Nadine	P	
ROUSSELOT Nathalie	P		BROSSIER Jean-Marie	P	
DURAND Félicie	A		BENCTEUX Laure		M.BARRERE
LARRUE Dominique	P		CHEVALIER Bernard		M.TAMARELLE
BETES Françoise	P		HARRIS Marie-Jo	A	
DE MONTESQUIEU Alexandre	P		BORDELAIS Jean-François	A	
MARTINEZ Corinne	P		DEBACHY Maryse	P	
OHRENSSTEIN-DUFRANC Sylvie	P		KESLER Jean	A	
AULANIER Benoist	P				

Sur proposition de Monsieur le Président, Monsieur DANNE est élu secrétaire de séance

Le procès-verbal du 28 Juin 2017 est adopté

**\* P = Présent / E = Excusé, procuration à. / A = Absent**



# DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2017/119

**OBJET : AVENANT CONVENTION DE PARTENARIAT  
APPEL A PROJET COMPAGNONS BÂTISSEURS**

**Vu les statuts de la Communauté de Communes de Montesquieu, notamment l'article 3-2-4 portant sur l'action sociale d'intérêt communautaire,**

**Vu** la délibération 2017/101 sur la convention de partenariat dans le cadre de l'appel à projet « insertion professionnelle par la filière du bâtiment »,

**Considérant** l'avis favorable du bureau,

## **EXPOSE :**

L'appel à projet pour l'insertion professionnelle par la filière du bâtiment attribué aux Compagnons bâtisseurs a donné lieu à la signature d'une convention de partenariat.

Celle-ci prévoit les modalités de fonctionnement et notamment les dispositions financières.

L'association a sollicité la CCM pour apporter une modification des modalités de versement de la participation.

L'article IV de la convention intitulé « Montant de la participation et modalités de versement » prévoyait une subvention annuelle de 70 000 € avec un versement en deux fois :

- un acompte de 50 % à la signature de la présente convention et au vu du dossier complet de demande de subvention, soit 35 000 €,
- le solde de 50 % après réalisation de l'objet de la présente convention, soit 35 000 € au vu des documents mentionnés à l'article 2.

Il est proposé de faire un avenant avec la modification suivante pour les années 2017, 2018, 2019:

- un acompte de 50 % à la signature de la présente convention et au vu du dossier complet de demande de subvention, soit 35 000 €,
- un deuxième acompte de 25 % après signature de l'avenant n°1 , soit 17 500 €, au mois d'octobre des années suivantes 2018 et 2019.
- le solde de 25 % après réalisation de l'objet de la présente convention, soit 17 500 € au vu des documents mentionnés à l'article 2.

Les autres dispositions de l'article IV et de la convention initiale restent inchangées.



# DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2017/119

**OBJET : AVENANT CONVENTION DE PARTENARIAT  
APPEL A PROJET COMPAGNONS BÂTISSEURS**

***Le Conseil communautaire à l'unanimité :***

- **Autorise** la signature de l'avenant concernant la modification des modalités de versement de la participation tel qu'annexé à la présente délibération
- **Prévoit** les nouvelles modalités de versements
- **Prévoit** les crédits au budget afférent

**Autorise le Président à mener toutes les actions nécessaires à la bonne réalisation de la présente délibération.**

Fait à Martillac, le 26 Septembre 2017

**Le Président de la CCM**  
Christian TAMARELLE

***Document signé électroniquement***



## CONVENTION DE PARTENARIAT AVENANT N°1

**Le présent avenant vient modifier la convention de partenariat en son article IV entre l'Association les compagnons bâtisseurs et la Communauté de Communes de Montesquieu comme suit, les autres articles restant inchangés:**

### **Article IV – Montant de la participation et modalités de versement**

La participation financière de la Communauté de Communes de Montesquieu prend la forme d'une subvention d'un montant de 70 000 € annuelle versée sur le compte de l'Association.

Pour l'année 2017 le versement s'effectue en deux fois :

- un acompte de 50 % à la signature de la présente convention et au vu du dossier complet de demande de subvention, soit 35 000 €,
- un deuxième acompte de 25 % après signature de l'avenant n°1 , soit 17 500 €, au mois d'octobre des années suivantes 2018 et 2019.
- le solde de 25 % après réalisation de l'objet de la présente convention, soit 17 500 € au vu des documents mentionnés à l'article 2.

Les matériaux seront fournis par les Communes ou par la Communauté de Communes de Montesquieu, selon les sites des chantiers réalisés par l'Association.

Pour permettre la bonne réalisation des chantiers, l'association pourra fournir une petite partie des matériaux à destination des chantiers pour la Communauté de Communes de Montesquieu.

Les matériaux achetés à cet effet seront refacturés à la Communauté de Communes de Montesquieu. L'enveloppe budgétaire ne pourra pas dépasser 1 000 € par année civile.

Les Compagnons Bâisseurs Aquitaine justifieront la refacturation en joignant la copie des achats effectués et l'affectation par chantiers réalisés pour la Communauté de Communes de Montesquieu.

Fait en deux exemplaires à Martillac

Le

**La Communauté de Communes de Montesquieu**  
Le Président,  
**Christian TAMARELLE**

**L'Association**  
Le Président,  
**Denis PACOMME**